Document de Pierre Puissant

Retranscrit de l’original par Patrick Claude de l’association au pied du mur de Mallefougasse

Le 11 décembre 2016

Extrait de testament de Catherine Masse le 10 novembre 1670.

L’an mil six cent septante et le dix novembre après-midi ; établi Catherine Masse de feu de François Imbert Delatour leur besoin d’établir de maladie pour icelle gisante dans son lit, bien voyante et connaissante pour être la première à déclarer par-devant nous Notaire et témoins et en face de Toussaint Imbert son fils pour ladite décharge de sa conscience qu’il lui est dut dudit par icelle dudit là Laroux ou à savoir de enquis dudit Delatour douze livres de graines de panal et ledit Imbert de cinq audit François Francou Gratian, neuf sous de travail à Consonoves sa feue lui doit trois panal et pesante et vingt quintal de foin plus la moitié d’une balance, la moitié d’un aifadou et une charge fait par moitié plus six livres cinq légal de grains qu’il chargée de pains plus un panal à moitié de blé , neuf jours de travail.

La bouquetonne doit trois jours de travail qui font quinze sous. Claude Laurens Blanson lui doit quatre florins pour trois jours de travail qui font quinze sous. Grégoire Virsaud dix-neuf sous et de vingt-quatre sous qu’il lui devait de journées à moissonner. Monsieur Pichuid notaire de Sisteron lui doit cinq cent argent pour être sa part du bien que lui seront obtenu d’héritage. La nommée Blanche fille du bouvier de Sisteron, lui doit quinze sous pour suite d’autre argent que lui avait fait échanger et défaire cout. Et pour être ladite fille a fait la présente déclaration aufin de quoi j’ai noté et donnée acte fait et publié audit Laroux et dans la maison d’habitation de ladite Masse au lieu de Mallefougasse en présence de Gauber, Chauvin, de Beuou, L Maistre Guilhem Sube et Elzar Allibert demeurant audit Laroux et témoins ont signés qui l’a su, ladite Masse à dit ne savoir écrire enquis suivant ‘ordonnance, signé à l’original : G Sube Allibert, et moy Esperit Michaud notaire.

Collationné suivant l’original étant écris par moy notaire Royal dudit la tour, soussigné Esperit Michaud au enquis dudit Toussaint Imbert.

(Signature : Michaud notaire).